

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUELIQUE

DECRET N° 91-308 du 31 Décembre 1991

chargeant Monsieur Rigobert LADIKPO,
Ministre de l'Industrie et des Petites
et Moyennes Entreprises, de l'intérim
de Monsieur Paulin J. HOUNTONDJI, Minis-
tre de la Culture det des Communications
pour compter du 17 Décembre 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Procla-
mation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition
du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de
pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République ;

DECRETÉ :

Article 1er.- Pour compter du 17 Décembre 1991, Monsieur Rigobert
LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entre-
prises est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des
Communications pendant l'absence de Monsieur Paulin J. HOUNTONDJI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1991

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général de la Présidence de la République,


Désiré VIYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SCG 4 MCC-MIPME 5 AUTRES
MINISTERES 18 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-